



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL-2022-103

Nature de l'acte:  
Culture

**OBJET :**

Adhésion de la commune de  
Thoiry à la carte « Ferney  
Passion » pour le Conservatoire  
de Musique, de danse et d'art  
dramatique de Ferney-Voltaire  
pour l'année 2022/2023

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Date de convocation : le 17 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

**SEANCE 23 NOVEMBRE 2022**

**Présents :** Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.  
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M.  
CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme DOUAI, Mme  
DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. BURLET, Mme  
DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme BEN YOUSSEF-TAKATART,  
Mme VELASQUEZ, M. ORSET, M. WATELET, Conseillers  
Municipaux.

**Excusés :**

M. GUIOTON, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M.  
REGARD-TOURNIER.

M. THOMAS, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme  
BENIER.

M. MILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M.  
LABRANCHE.

M. JOURDA, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LAVOUÉ.  
Mme LESQUERRE, Conseillère municipale, a donné pouvoir à  
Mme DUMOLLARD.

Mme BECHTIGER, Conseillère municipale, a donné pouvoir à  
Mme JONES.

**Secrétaire de séance :**

Mme Corine LAROUX.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20221123-DEL-2022-103-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2022  
Date de réception préfecture : 30/11/2022

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'adhésion de la commune de Thoiry au dispositif de la carte « Ferney Passion » pour le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire qui a été signée pour l'année scolaire 2021 / 2022 ;

CONSIDÉRANT que ladite convention arrive à échéance et qu'il y a lieu de reconduire le partenariat pour l'année scolaire 2022 / 2023;

Madame le Maire indique à l'assemblée que la politique culturelle vise au développement des pratiques culturelles, notamment en favorisant un enseignement musical de qualité sur le territoire de la commune. Pour encourager le dynamisme culturel dans la Ville de Thoiry, il est proposé le maintien d'une convention de partenariat avec la Ville de Ferney-Voltaire et son conservatoire afin de proposer aux élèves Thoirysiens l'apprentissage d'instruments non pratiqués à l'École de Musique de Thoiry.

La Ville de Thoiry disposant sur son territoire d'une école de musique municipale et d'associations subventionnées proposant d'autres pratiques artistiques, le partenariat avec la Ville de Ferney-Voltaire concernera uniquement la participation financière des activités musicales enseignées aux élèves mineurs jouant d'un instrument dont l'apprentissage n'est pas prévu dans le cursus de l'école de musique municipale de Thoiry, à l'exception des cursus piano et guitare.

Madame le Maire précise que la carte « Ferney Passion » s'utilise sur présentation au secrétariat du Conservatoire et que celle-ci est valable une année, jusqu'au mois de juillet 2023.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ledit projet de convention pour l'année scolaire 2022 / 2023 et de l'autoriser à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE de maintenir le partenariat avec la Ville de Ferney-Voltaire et son conservatoire pour la proposition d'adhésion à la carte « Ferney Passion »,

APPROUVE le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune de Thoiry à la carte « Ferney Passion » pour le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney Voltaire pour l'année scolaire 2022 / 2023 et autorise Madame le Maire à la signer.

FAIT A THOIRY,  
LE 23 NOVEMBRE 2022

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 30/11/2022

Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse

Et publication ou notification le 30/11/2022

